

Questions orales

Après tout ce que la famille Milgaard et David Milgaard en particulier ont traversé à cause des retards dans cette affaire, je pense qu'il est temps de faire preuve d'un peu d'humanité et je voudrais savoir pourquoi le gouvernement ne permet pas que David Milgaard soit libéré sous caution, afin que la famille Milgaard puisse passer un joyeux Noël enfin, après 23 ans.

• (1140)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la présidente, comme mon collègue l'a signalé, la ministre de la Justice a annoncé aujourd'hui qu'elle avait décidé de renvoyer le cas à la Cour suprême.

En ce qui concerne la question précise de mon collègue, la ministre a signalé qu'il incomberait aux avocats de M. Milgaard de présenter une requête en ce sens au tribunal compétent.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la présidente, si le gouvernement suit la procédure établie dans l'affaire Donald Marshall, David Milgaard pourrait être libéré sous caution d'ici à Noël et M^{me} Milgaard, qui est une femme vraiment remarquable, pourrait avoir son fils à la maison pour les fêtes.

Je voudrais obtenir certaines assurances du gouvernement; peut-on m'assurer que dans ce renvoi à la Cour suprême du Canada, on va permettre à la cour d'examiner une demande de libération sous caution et faire en sorte qu'une décision soit rendue rapidement.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la présidente, je le répète, en réponse à une question semblable ce matin, la ministre de la Justice a signalé qu'il incombait aux avocats de M. Milgaard de présenter la demande pertinente.

Sauf erreur, M. Milgaard a déjà obtenu à quelques reprises dans le passé la permission de sortir sous surveillance et je crois comprendre qu'il sera manifestement admissible à des libérations temporaires de ce genre à l'avenir, à moins que le tribunal n'accepte de le libérer sous caution, comme le député le propose.

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la présidente, j'ai aussi une question pour le ministre de l'Agriculture.

Comme il est au courant, au cours des dernières vingt années, les offices de commercialisation pour le lait, la dinde, le poulet et les oeufs, dans ce pays, ont été extrêmement importants pour les produits agricoles, en particulier pour les producteurs laitiers du Québec qui produisent à peu près 50 p. 100 du lait canadien.

À titre de clarification, madame la présidente, puisque c'est tellement important pour les producteurs agricoles, est-ce que je pourrais avoir l'assurance de ce ministre maintenant que dans les négociations au GATT, le gouvernement canadien va protéger ces offices de commercialisation qui sont vitales à la survie de l'agriculture dans ce pays? Est-ce que je peux avoir l'assurance catégorique de ce ministre de l'Agriculture?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, le député pose une question importante, non seulement pour les producteurs de la province de Québec, mais pour tous les producteurs du Canada.

Comme il l'a mentionné, un fort pourcentage de la production laitière est produit au Québec. Je peux seulement dire au député que la position avancée par le Canada, soit celle qui vise le renforcement et la clarification de l'actuel article XI du GATT, est une position qui a été élaborée de concert avec les producteurs. Hier encore, cette position était toujours défendue dans les entretiens avec les dirigeants agricoles.

Selon le député, le Canada, qui est l'un des 108 membres du GATT, peut décider des résultats des négociations en cours. En fait, ce qui est dans notre pouvoir de faire, et cela vaut pour tous les autres membres d'ailleurs, c'est de faire valoir une position qui soit dans le meilleur intérêt de nos producteurs et c'est ce que nous entendons continuer de faire.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la présidente, je pose une question directe que je considère très importante.

Si l'article XI n'était pas renforcé, étant donné qu'il est important que les offices de commercialisation assurent aux producteurs un revenu stable et aux consommateurs, une offre stable de denrées alimentaires, et si les offices